



Choix d'avocat pour association

Par **Philippe Daireaux**, le **26/09/2008** à **19:06**

Bonjour

Pour aider les personnels que notre entreprise a licenciés, nous montons une association. Cette association d'aide à la défense de salariés licenciés pour dépôt de plaintes au tribunal prud'homal, peut-elle imposer un avocat, sachant que l'association participe à leurs financement à au moins 50%

Merci pour votre réponse, cordialement

Philippe Daireaux